

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ste-Praxède, tenue le 12 août 2019 et à laquelle sont présents les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussières
M. Paul Audet	M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Daniel Talbot, maire. Madame Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

#### **2019-08-214 Ouverture de la session**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h.

Adoptée.

#### **2019-08-215 Adoption de l'ordre du jour du 12 août 2019**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté.

Ouverture de la session  
Adoption de l'ordre du jour du 12 août 2019  
Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 8 juillet 2019  
Résolution: Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2019  
CORRESPONDANCE (Liste remise à chacun)  
AFFAIRES NOUVELLES  
Législation et Administration  
Résolution : Programmation finale TECQ 2014-2018  
Demande de rencontre avec le club Quad  
Suivi : Audition cour des petites créances : Denis Olivier  
Suivi : Réclamation Ferme Rénavie  
Sécurité publique (Aucun item)  
Transport routier et voirie locale  
Suivi ponceau intersection Route 263 et 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang  
Suivi : Demande de l'inspecteur pour permis de ponceaux V.Grimard  
Suivi : Visite des chemins municipaux  
Hygiène du milieu et environnement  
Suivi : Collecte de compost  
Urbanisme et aménagement du territoire (Aucun item)  
Loisirs, culture et édifice communautaire  
Travaux supplémentaires : Excavation façade du bâtiment  
Suivi : 75<sup>e</sup> anniversaire  
Résolution : Paiement des comptes du 9 juillet au 12 août 2019  
Questions des élus et employés  
Questions des personnes présentes  
Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

#### **2019-08-216 Dispense de lecture du procès-verbal du 8 juillet 2019**

Il est proposé par M. Marc Bouliane  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019, puisque tous les élus en ont pris connaissance.

Adoptée.

### **2019-08-217 Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2019**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 8 juillet 2019.

Adoptée.

### **CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **Législation et Administration**

#### **2019-08-218 Résolution : Programmation finale TECQ 2014-2018**

Attendu que la Municipalité de Ste-Praxède a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement que la Municipalité de Ste-Praxède s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques ;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation finale de travaux approuvée par la présente résolution.

Aussi, Madame Josée Vachon, directrice générale, est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède, tous les documents requis.

Adoptée.

### **2019-08-219 Demande de rencontre avec le Club Quad : 3<sup>e</sup> Rang**

Attendu qu'une problématique récurrente sur l'état d'une portion du 3<sup>e</sup> Rang Canton de Stratford se produit à chaque hiver ou printemps, vu le passage de l'équipement servant à l'entretien du sentier de V.T.T.;

Attendu, qu'une partie du 3<sup>e</sup> Rang est entretenu par le Club Quad Amiante, de sorte que la chaussée est nivelée de façon à provoquer de l'écoulement de l'eau, ce qui endommage notre route municipale;

Attendu qu'il est impératif qu'une rencontre soit sollicitée avec les représentants du Club Quad Amiante et/ou Club Quad Granit, afin de discuter de l'entretien d'hiver d'une portion du 3<sup>e</sup> Rang, Canton de Stratford.

En conséquence, il est proposé M. Marc Bouliane

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que le maire, M. Daniel Talbot et le conseiller M. Paul Audet, soient mandatés pour planifier cette rencontre avec les dirigeants des deux « Clubs Quads » concernés, dans le but de trouver une solution à long terme.

M. Paul Audet verra à communiquer avec les responsables des deux clubs afin de planifier un moment de rencontre.

Adoptée.

### **Suivi de l'audition à la cour des petites créances : Poursuite : Denis Olivier**

Les élus sont informés que l'audition de la cour des petites créances a eu lieu ce jour au Palais de Justice de Thetford-Mines.

Nous devrions connaître la décision dans les prochaines semaines.

### **Suivi : Réclamation de Ferme Rémavie**

Tel que requis, la réclamation reçue en juin dernier par Ferme Rémavie, de l'ordre de 15 000 \$, avait été transmise aux assureurs. L'expert en sinistre de la compagnie d'assurance, la MMQ, a rencontré les représentants des deux parties le 28 juin dernier.

Le conseil est informé que les assureurs de la Municipalité, après enquête, estime que la responsabilité de la Municipalité n'est pas engagée dans cette affaire. Cette décision a été transmise à M. Vital Grimard, représentant de Ferme Rémavie, le 15 juillet dernier.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun item

## **TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE**

### **Suivi rencontre avec l'ingénieur :**

Une rencontre avec l'ingénieur Daniel Lapointe était fixée au 12 août à 17 h 45, concernant les travaux proposés par ce dernier pour le remplacement de ponceau à l'intersection de la Route 263 et du 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang.

### **2019-08-220 Mandat à l'ingénieur, Daniel Lapointe** **Ponceau intersection Route 263 et 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement que suite à la rencontre avec l'ingénieur Daniel Lapointe ce jour, il fut convenu de mandater M. Lapointe afin de modifier le plan proposé pour le changement de ponceau à l'intersection de la Route 263 et du 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang, dans le but de diminuer les coûts.

M. Lapointe verra à acheminer les modifications proposées au ministère des Transports pour approbation.

Adoptée.

### **2019-08-221 Suivi de l'inspecteur : Demande de M. Vital Grimard**

Attendu que par la résolution 2019-07-205, il fut convenu de ne pas prendre de décision quant à l'installation de deux ponceaux d'entrée privée sur le lot 5 688 977, appartenant à M. Vital Grimard sans l'obtention de détails supplémentaires de l'inspecteur de voirie;

Attendu que l'inspecteur Richard Bellavance informe les élus que M. Grimard se conformera à la réglementation actuelle pour l'installation de deux ponceaux sur sa propriété du 2<sup>e</sup> Rang;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Martin Bussièrès  
Et résolu unanimement qu'une résolution du conseil approuvant la dérogation au règlement relative aux ponceaux privés n'est plus requise et que l'inspecteur de voirie a pu émettre les deux permis d'entrée privés demandés par M. Vital Grimard, sans l'intervention du conseil municipal.

Adoptée.

### **2019-08-222 Suivi : Visite des chemins municipaux**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement que suite à une visite des rangs municipaux par l'inspecteur M. Bellavance et le conseiller responsable de la voirie, M. Gaétan Lapointe, les travaux suivants sont requis :

- 2 voyages de gravier dans le 2<sup>e</sup> Rang;
- 6 voyages de gravier sur une section du chemin Giroux ;
- Correction d'accotements avec de la machinerie;

En conséquence, l'inspecteur Richard Bellavance est autorisé à se procurer le gravier nécessaire chez M. Labrecque Inc. et de louer la machinerie d'Excavation Ménard de St-Romain afin de procéder aux travaux nécessaires, le tout jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

Adoptée.

### **2019-08-223 Bris : chemin Marjobert**

Attendu que le chemin Marjobert est endommagé possiblement par l'écoulement de l'eau provenant des terres en amont;

Attendu que des travaux de creusage de fossés ont été réalisés sur la propriété de Ferme Rémavie et que l'eau se déverse sur le chemin municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussières  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement de demander à l'inspecteur en voirie, M. Richard Bellavance, de se rendre sur place pour constater les bris du chemin Marjobert.

Suite à ces constatations, l'inspecteur verra à communiquer sans délai avec le représentant de Ferme Rémavie, M Vital Grimard, afin qu'il dirige son eau de façon à ce qu'elle ne se retrouve plus sur le chemin et ainsi éviter des bris à la propriété publique.

Adoptée.

## **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **Suivi : Collecte des matières compostables**

Les élus sont informés que des discussions sont entreprises avec la Ville de Thetford. Nous sommes en attente d'une rencontre avec le promoteur du site de compostage. Un suivi est assuré dès que les informations complètes seront connues.

## **URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Aucun item

## **LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE**

### **2019-08-224 Travaux supplémentaires : Excavation façade du bâtiment**

Attendu que suivant la résolution numéro 2019-06-170, l'entrepreneur Multi-Béton a débuté, le 5 août 2019, les travaux d'excavation prévus pour refaire la façade du bâtiment communautaire, suivant l'estimé au montant de 16 800 \$;

Attendu que des travaux supplémentaires sont requis, puisque le palier et le portique n'étaient pas aménagés sur un bloc complet de béton, mais bien sur une structure vide, ce qui a provoqué l'obligation de procéder à des travaux pour renforcer la structure ;

Attendu, qu'au surplus, un drain a été ajouté autour de la structure en façade du bâtiment, car il y avait absence de drainage sur cette portion de l'immeuble;

Attendu que cette situation justifiait une intervention urgente du maire afin de préserver l'immeuble municipal et mandater l'entrepreneur à procéder aux travaux supplémentaires requis pour solidifier la structure et raccorder un nouveau drain ;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement que les élus municipaux confirment que la décision du maire est justifiée et s'engagent à payer les frais supplémentaires en lien avec les interventions réalisées, ces travaux n'étant pas inclus dans la soumission retenue de l'entrepreneur Multi-Béton.

Adoptée.

### **Suivi : 75<sup>e</sup> anniversaire**

Les gens présents sont informés qu'il ne reste qu'une vingtaine de billets pour le souper retrouvailles du 19 octobre prochain.

Une invitation est lancée aux élus afin de faire de la publicité pour l'exposition de photos anciennes et d'antiquités les 7 et 8 septembre prochain.

Finalement, les élus sont avisés que le lancement du livre historique sera fait plus tard à l'automne et qu'un événement spécial sera planifié une fois la date définitive connue.

### **2019-08-225 Résolution : Paiement des comptes au 12 août 2019**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés du 9 juillet au 12 août 2019, laquelle s'élève à 61 613,32 \$.

Adoptée.

---

Josée Vachon, directrice générale/secrétaire-trésorière. Je certifie que la Municipalité de Ste-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

### **Questions des élus et employés**

#### **Rapport de la patrouille nautique**

Le conseiller M. Martin Bussièrès, représentant de la municipalité quant au dossier de la patrouille nautique explique aux gens présents le rapport de mission et informe les élus que l'achat d'un bateau pour la patrouille est prévisible à court terme.

#### **Demande d'information dossier d'installation septique**

Le conseiller M. Gaétan Lapointe, s'informe où en sont les démarches pour la possibilité d'adopter un règlement d'emprunt concernant le dossier d'installation septique. L'inspecteur Robert Blanchette doit déposer son rapport de visite sous peu.

### **Questions des personnes présentes**

**2019-08-226 Résolution: Levée de la séance**

Il est proposé par M. Jean-François Roy  
Appuyé par M. Gaétan Lapointe  
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 20 h 10.

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*